

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération n°2026.07.130.B

Contrat de ville – Subvention à l'association Balcon de la Francophonie

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 juillet 2026

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Samantha LANDREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_130b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.07.130.B**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONTRAT DE VILLE – SUBVENTION A L'ASSOCIATION BALCON DE LA FRANCOPHONIE

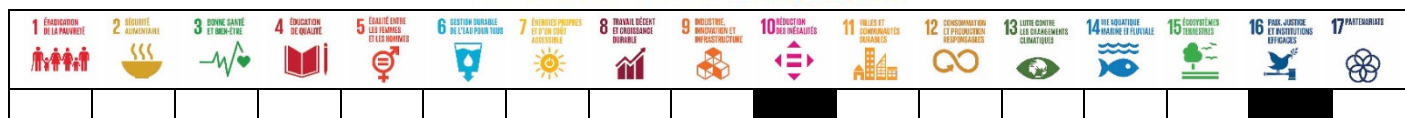
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10801 -1) PARTICIPATION RESPONSABLE ET CITOYENNE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD : ODD Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.

ODD Paix, justice et institutions efficaces : Soutenir des projets d'information et d'aide à l'accès aux droits.

Vu l'enjeu de cohésion sociale et territoriale du projet d'agglomération ;
Vu les orientations de l'appel à projets 2026 du contrat de ville ;
Vu les inscriptions au budget primitif ;

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne ainsi qu'une large communauté d'acteurs.

En réponse à l'appel à projets annuel, l'association Balcon de la Francophonie a déposé un projet pour faire vivre le festival de la francophonie d'Angoulême dans les quartiers prioritaires.

Le Festival du Film Francophone d'Angoulême accueille en 2026, le Cambodge.

Le projet « Angoulême-Cambodge : mémoires du royaume des merveilles » propose :

- une exposition dans les quartiers de Ma Campagne, Bel Air Grand Font et place Bouillaud,
- un atelier de cuisine cambodgienne avec les enfants du centre de loisirs,
- des ateliers de confection de lanternes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_130b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

Le coût total du projet s'élève à 5 350 €. L'association sollicite une subvention de 1 000 € auprès de GrandAngoulême.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Balcon de la Francophonie pour le projet « Angoulême-Cambodge : mémoires du royaume des merveilles ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_130b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026